

Montréal, le 29 juin 2004

M. L.D. Walker  
Président du comité de la gestion de l'édifice  
Église unie de Beaconsfield  
202, rue Woodside  
Beaconsfield-Montréal (Québec)  
H9W 2P1

**Objet : Demande d'approbation pour l'abrogation du tarif bi-énergie  
commercial, institutionnel et industriel (tarif BT)**  
**Dossier : R-3531-2004**

---

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre datée du 22 juin 2004 dans laquelle vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la *demande d'approbation d'Hydro-Québec d'abroger son tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (Tarif BT)*.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie, vos commentaires ont été déposés au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

Pour plus de précisions au sujet du dossier, vous pouvez consulter notre site internet au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) sur lequel seront ajoutées quotidiennement toutes les informations obtenues tant d'Hydro-Québec que des groupes représentant les intérêts des consommateurs, des entreprises du secteur de l'énergie et des groupes environnementaux qui participeront à ce processus de consultation.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp

*ÉGLISE UNIE BEACONSFIELD UNITED CHURCH  
202 rue Woodside Road  
Beaconsfield, Montréal, Québec H9W 2P1*

---

Le 22 Juin 2004

Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, suite 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

Objet : Changement de taux proposé par Hydro-Québec

Récemment, nous avons été avisés qu'Hydro-Québec a demandé la permission à la Régie de l'énergie d'annuler son taux préférentiel « B.T. »

L'Église Unie de Beaconsfield est une institution sans but lucratif et fait face depuis quelques années à un déficit considérable. Nous forcer à passer du tarif « B.T. » au tarif régulier « G », résulterait en une augmentation de 123 % de nos dépenses de chauffage de notre édifice.

Nous avons été encouragés par Hydro-Québec d'installer une fournaise électrique afin de bénéficier d'économies reliées à la bi-énergie.

Il est tout à fait inacceptable pour nous de ne plus pouvoir bénéficier du taux préférentiel, particulièrement à une période où le prix de l'huile a atteint un sommet. Hydro-Québec étant une entité publique, devrait avoir comme mission de fournir de l'électricité aux québécois à un taux raisonnable.

Nous demandons que la Régie s'objecte à cette demande d'augmentation des tarifs et apprécierions connaître votre position sur ce dossier.

Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez me rejoindre au (514) 695-1622.



L.D. Walker  
Président du comité de la gestion de l'édifice  
Église unie de Beaconsfield

cc: Mr. G. Kelley, MNA Jacques-Cartier  
Mr. Jean Goyer, Hydro-Quebec